

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-16

Objet : Convention d'archivage entre la Ville de Metz et le Centre Pompidou Metz.

Rapporteur : Mme BRESSON, Conseiller Municipal

Le Code du Patrimoine précise l'obligation faite aux services, établissements et organismes d'archiver à l'expiration de leur période d'utilisation courante les documents produits et/ou reçus par eux et présentant un intérêt administratif et historique.

Pour éviter le démembrement des fonds de Metz Métropole, maître d'ouvrage du Centre Pompidou-Metz, de la Ville de Metz en tant que maître d'ouvrage délégué pour la construction du Centre Pompidou-Metz (Mission Pompidou), de l'Association de préfiguration du Centre Pompidou-Metz et de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, il convient de conserver ces fonds en un lieu unique.

Aussi, la Ville de Metz se propose, comme pour la Communauté d'Agglomération depuis 2005, de mettre les compétences et locaux de ses Archives Municipales à la disposition du Centre Pompidou-Metz pour la conservation, sous forme de dépôts gratuits, de ses archives détenues et à venir.

La signature d'une convention est nécessaire pour finaliser cet accord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code du Patrimoine,

VU la Délibération du Conseil municipal du 24 février 2005 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'archivage entre la Ville de Metz et la Communauté d'Agglomération,

VU la Délibération du Conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz du 18 mars 2011 acceptant la convention d'archivage avec la Ville de Metz,

CONSIDERANT la proposition de la Ville de Metz de mettre à disposition du Centre Pompidou-Metz les compétences et locaux de ses Archives Municipales 1-3 rue des Récollets à Metz pour la conservation, sous forme de dépôts gratuits, des archives détenues et à venir du Centre.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- de prendre en dépôt les archives de l'Association de préfiguration du Centre Pompidou-Metz ainsi que l'ensemble des archives du Centre Pompidou-Metz depuis sa création,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention établie en conséquence ainsi que tout document se rapportant à la présente.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Antoine FONTE
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Service Archives

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTÉE

Pour : 46

Contre : 0 **Abstention : 0**